



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 1^{er} avril 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Un article de presse récent du *Luxemburger Wort* fait état d'une opération d'envergure réalisée par le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (Fonds Kirchberg), portant sur le projet immobilier « Kiem 2050 ».

Selon cet article, le Fonds Kirchberg se serait engagé à acquérir, pour un montant maximal de 118 millions d'euros, les logements abordables non vendus de ce projet développé en partenariat avec des acteurs privés. Cette décision aurait pour effet de faire du Fonds l'acquéreur de dernier ressort, assumant ainsi une part importante du risque financier lié à la commercialisation du projet.

Par ailleurs, cette opération interviendrait dans un contexte où la ligne de crédit garantie par l'État en faveur du Fonds a été portée de 9,9 à 100 millions d'euros, sans que ce projet spécifique ne soit explicitement mentionné dans le cadre des travaux parlementaires relatifs à cette extension. Selon les informations rapportées, le Fonds disposait par ailleurs de liquidités importantes, initialement destinées à d'autres projets d'infrastructure, notamment le développement du Kuebebiërg.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les ministres :

- Madame la ministre et Monsieur le ministre peuvent-ils préciser s'ils avaient connaissance, en amont, de cet engagement financier ? Dans l'affirmative, pourquoi celui-ci n'a pas été explicitement mentionné lors des discussions parlementaires relatives à l'extension de la ligne de crédit ?
- Madame la ministre et Monsieur le ministre estiment-ils que cette intervention est conforme aux missions du Fonds Kirchberg ainsi qu'aux principes de bonne gestion des finances publiques et de maîtrise des risques ? Considèrent-ils que le montant maximal de 118 millions d'euros pour l'acquisition de 124 logements correspond à un niveau de prix approprié, notamment au regard de l'objectif de logement abordable ? Pour quelles raisons l'État n'a-t-il pas envisagé d'acquérir ces logements, plutôt que de laisser le Fonds Kirchberg assumer ce rôle ?

- Madame la ministre et Monsieur le ministre peuvent-ils fournir des précisions quant aux conditions financières liées au terrain concerné racheté par le Fonds dans le cadre de cette opération ? Madame la ministre et Monsieur le ministre estiment-ils que le prix du terrain fixé dans le cadre de ce projet est opportun, au regard du fait que le risque de commercialisation des logements est assumé par le Fonds Kirchberg ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Franz Fayot
Député



Yves Cruchten
Député